



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

**Service social
en faveur des personnels**

Affaire suivie par :
Carla WAYAK PAMBE
Tél : 05 87 01 20 33
Mél : carla.wayak-pambe@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19 011 Tulle cedex

Tulle, 6 mars 2024

Monsieur l'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale

A

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C Mesdames et Monsieur les inspecteurs de
l'Education nationale

Objet : Gestion du dossier absentéisme

Références :

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (art 19)
Circulaire interministérielle n°2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire
Loi n° 2013-108 du 13 janvier 2013 tendant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative.

Chaque élève, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus, a droit à l'éducation. Un droit qui a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire.

A compter du 4 mars 2024, Madame Carla WAYAK PAMBE assure la gestion du dossier absentéisme pour le 1^{er} degré et Madame Véronique VERDIER-DEJARDIN celle du 2nd degré.

Une commission absentéisme pluri-institutionnelle (conseil départemental, Aseac, PJJ) et pluriprofessionnelle (secrétaire général, conseillères techniques de service social, IEN, médecin conseiller technique, chef de la DEAF, Aseac, PJJ) est créée afin d'étudier les situations pour lesquelles l'obligation scolaire n'est pas respectée. Madame Carla WAYAK PAMBE et Madame Véronique VERDIER-DEJARDIN auront en charge la mise en œuvre, l'organisation (convocation, présentation des dossiers) et l'installation de cette instance.

Pour toute communication, les chefs d'établissement et les directeurs d'école sont invités à utiliser la boîte mail absentéisme (ce.absentéisme19@ac-limoges.fr).

Je sais pouvoir compter sur votre implication et vous en remercie par avance.

Franck CUTILLAS